

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} juillet 2021 à 19h00

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Viviane DUBOIS, Bruno VICTORIA, Stéphanie ALVERNHE, Jennifer RENAUDIN, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

Absents : Marie-Thérèse FRAYSSINET (ayant donné pouvoir à Agnès BRU), Manuel PEDRO (ayant donné pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 23/06/2021 / **Date d’Affichage** : le 23/06/2021

Le maire lance l'appel :

Agnès BRU (présente), Jean-Charles BALARDY (présent), Marie-Thérèse FRAYSSINET pouvoir donné à Agnès BRU, Alexis BRU (présent), Florence PORTRA (présente), Jean-Marc NADAL (présent), Jean-Pierre DEMNI (présent), Jean-Pierre TORAN (présent), Sophie GRIMAUD ESCORISA (présente), Viviane DUBOIS (présente), Bruno VICTORIA (présent), Stéphanie ALVERNHE (présente), Jennifer RENAUDIN (présente), Manuel PEDRO pouvoir donné à Jean-Charles BALARDY, Audrey FOULQUIER (présente), Aurélien MAZZONI (présent), Céline TAFELSKI (présente) et Michel CUPOLI (absent) « on verra s’il nous rejoint tout à l’heure. »

Gérard POUJADE : « D’un mot avant de commencer, pour féliciter notre et nos collègues. Tout d’abord, Jean-Charles BALARDY, qui a été élu dimanche dernier conseiller départemental. C’est vrai que pour la commune et pour notre équipe, c’est une vraie joie. J’ai déjà dit ça dimanche soir, je le redis : une joie et une fierté que tu sois élu au conseil départemental. Parce que la campagne n’a pas été digne, il faut bien le dire. Je suis fier que tu sois élu parce que tu es l’exemple même de l’élu qui s’investit sur le territoire. Enfin, pour la petite histoire, les dernières semaines de campagne, vous savez tous comment c’est fichu... le nombre de rendez-vous que Jean-Charles a continué à honorer à l’intérieur de la commune, et depuis dimanche il a un emploi du temps qui est bien rempli et je ne sais pas combien on a fait de réunions déjà ensemble, toujours pour le compte de la mairie. Je pense que les électeurs ont reconnu ce travail, justement ce travail, cette abnégation, ce don de soi, parce que c’est de ça dont il s’agit. Et franchement, au-delà des 30 années d’amitié qui nous lient, c’est vraiment un réel plaisir que tu sois au conseil départemental. Et en même temps, la particularité de ce nouveau conseil départemental, c’est que notre commune et notre liste ont la particularité d’avoir 2 conseillers départementaux avec Etienne MOULINS, qui fait toujours partie de ce conseil municipal. Etienne MOULINS a été également élu dimanche dernier et donc c’est un réel plaisir d’avoir ces deux talents dans notre équipe.

Voilà, on revient sur les travaux sur la commune.

En premier lieu, ce matin, vous nous avez envoyé un courrier, Madame FOULQUIER, concernant l’idée que vous voudriez enregistrer ces réunions. En le lisant je me suis dit qu’il y a quelque chose qui est vrai : vous avez dit pour « la transparence des débats » et je me suis dit qu’au vu du manque de dignité que parfois génère la politique, la transparence on allait être tout à fait d’accord. On va faire en sorte d’avoir des supports qui soient conformes et de qualité, d’avoir un équipement pour enregistrer tout ce qui peut être dit lors des séances de conseil.

J’en viens maintenant à notre ordre du jour auquel vous avez demandé d’ajouter le sujet concernant l’installation de composteur. »

1. **CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°210023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Contenu de la délibération Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente (séance du 12 avril 2021).

Gérard POUJADE : « Alors dans l'ordre du jour complet, je commence par l'approbation du Procès verbal de la séance précédente. Est ce qu'il y a des questions ? des abstentions ? des votes contre ? (Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI lèvent la main). Je vous remercie »

>> Votes pour : 15

>> Votes contre : 3 (Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI)

Présentation des décisions prises par le maire depuis le dernier conseil, dans le cadre des délégations de compétences du conseil municipal

Gérard POUJADE : « Concernant les décisions du Maire depuis le dernier conseil, est-ce qu'il y a des questions ? »

Céline TAFELSKI : « Oui »

Gérard POUJADE : « Allez-y »

Céline TAFELSKI : « J'ai 5 questions. Concernant la reprographie : de par le passé, vous aviez confié la reprographie des journaux municipaux à bureau vallée et là nous voyons que vous avez sollicité Albi Repro, on voulait savoir pour quels types de raisons (bande inaudible) tarifs différents ? »

Gérard POUJADE : « Vous n'avez pas dit que vous aviez 5 questions ? »

Céline TAFELSKI : « Si »

Gérard POUJADE : « Donnez toutes vos questions et on va vous répondre ensuite »

Céline TAFELSKI : « Villes et villages : on voulait connaître la plus-value pour la commune et ses habitants d'adhérer à ce label?

Pour Kapitales : Acquisition de 25 casquettes et tasses à café : on voulait connaître les bénéficiaires de ces goodies.

Concernant l'art mural, nous souhaitons que vous nous détailliez le projet de fresque au complexe qui s'inscrit dans une démarche culturelle ou éducative.

Agès sans frontières : la formation, si vous pouvez nous expliquer en quoi cela consiste

Concernant le choix de l'architecte pour le Quartz, savoir un petit peu quels ont été les critères utilisés lors de la mise en concurrence, combien d'archi ont candidaté et ensuite sur quels supports publiez-vous les appels à concurrence ? »

Gérard POUJADE : « Alors, pour toutes les questions techniques Aurelle, la secrétaire, vous fera passer les réponses.

Concernant Albi Repro, ce que l'on a modifié dans l'état des lieux c'est d'avoir du papier recyclé et on n'a choisi qu'un seul fournisseur et ça a été Albi Repro.

Concernant la 2^{ème} question : la plus-value d'adhérer à « ville ou villages où il fait bon vivre » ? je ne sais pas comment vous répondre... quand on regarde les retours que l'on a eu en terme de communication sur la commune, je pense que ça a été quand même relativement évident comme retour. »

Aurélien MAZZONI : « Oui mais le label, vous n'avez pas besoin du label pour dire que vous êtes, qu'on est 1^{er} village du Tarn où il fait bon vivre »

Gérard POUJADE : « Monsieur MAZZONI, je comprends que ça ne vous plaise pas qu'on dise du bien de la commune, mais ... »

Monsieur MAZZONI « (bande inaudible) je connais le principe »

Gérard POUJADE : « On n'a pas candidaté, d'accord ? Ce que je vous dit, c'est qu'on a été tellement reconnu, on se dit que c'est la moindre des choses d'adhérer à cette association, en terme de communication »

Céline TAFELSKI « Ils vont peut-être proposer des formations, vous voyez des formations à la population, s'il y avait des prestations liées à ce label qui permettraient à la population d'agrémenter leurs jardins, c'est dans ce sens-là notre question. »

Gérard POUJADE : « Alors, c'est plutôt villes et villages fleuris, mais on aura l'occasion d'en reparler. Justement c'est lié à la 3^{ème} question, concernant Kapitales c'est lié à « Villes et Villages fleuris » C'est pour la réception du jury de « villes et villages fleuris » que l'on a fait cette acquisition, parce que là ça répond à votre question du point précédent, parmi les éléments importants, c'est la qualité de la mise en œuvre du label...c'est justement dans ce cadre-là.

Concernant l'art mural qui a été vu en commission culture dans le détail, qui est principalement pour arborer le mur qui est façade nord de la salle de sport. C'est un projet culturel avec le ou les graffeurs... j'ai oublié le nom, c'est ?

Florence PORTRA : « Arnaud MAFFRE »

Gérard POUJADE : « Pardon, Arnaud MAFFRE.

5^{ème} point concernant Ages Sans frontières, c'est dans la démarche que l'on a avec les séniors et l'ensemble des interlocuteurs que l'on rencontre : Ehpad, résidences intergénérationnelles et habitat partagé. Ages sans frontières nous a proposé, pour travailler le projet, de faire rentrer ça dans un plan de formation, ce qui permet une prise en charge par la collectivité »

Agnès BRU : « Si je peux me permettre, Ages sans frontières a déposé un brevet, ils ne donnent pas des informations à tout public et c'est pour cela que pour avoir plus d'informations, ils nous ont proposé cette formation, qui est payante, mais vu l'intérêt que l'on portait à ce projet (bande inaudible) »

Céline TAFELSKI : « Donc pour élus et techniciens de la commune? C'est pour ? à destination de qui ? »

Gérard POUJADE : « Principalement c'étaient des élus, avec des élus et techniciens de leur association »

Céline TAFELSKI : « D'accord »

Quant à la 6^{ème} question, alors de mémoire, il y a 3 architectes mais on vous répondra techniquement sur la 6^{ème} question

Céline TAFELSKI : « D'accord »

2. URBANISME

Gérard POUJADE : « On passe maintenant à la délibération concernant le baptême des voies communales qui s'intègre dans le travail que nous menons avec La Poste pour faire en sorte de donner un numéro à toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Pour cela, et après le travail que l'on a mené avec des représentants de La Poste, il faut que nous donnions des noms à 3 rues et une place. Vous avez les schémas, les dessins qui vont avec.

On a tout d'abord le chemin qui démarre en bas de la côte dite de Claumont, sur l'avenue de st Exupéry, et qui finit Route de Graulhet, qu'on vous propose d'appeler « Chemin de Tailleferrier ».

Ensuite, pour pouvoir adresser les commerces qui sont entre Aldi et Décathlon et autour, c'est donner le nom de la « place Bompo » à cet espace, qui est un espace privé, mais les propriétaires sont d'accord pour ce nom.

Ensuite, on doit nommer la contre allée qui va, de Mr Bricolage jusqu'à 'Optical Center. Là on vous propose le nom de « Simone Veil », parce que c'est une rue qui est appuyée sur la place de l'Europe. On trouvait qu'il y avait une cohérence.

Enfin la rue qui va de Buffalo Grill jusqu'à l'échangeur dit « de Fonlabour », qui posait problème pour l'adressage en face de la route de Toulouse et que nous vous proposons d'appeler « Rue de l'ancienne école », étant donné qu'elle passe sur l'emplacement de l'ancienne école. »

Délibération n°210024 : BAPTEME VOIES COMMUNALES

Contenu de la délibération : Depuis plusieurs mois, la commune travaille à numéroter l'ensemble des voies de la commune afin de faciliter l'adressage (demande de La Poste et des services de secours). Dans ce cadre, il est apparu :

- la nécessité de nommer le chemin situé sur la crête ; ce chemin mitoyen avec la commune de Carlus a déjà été baptisé « Chemin de Tailleferrier » par la commune de Carlus

- la nécessité, à La Baute, de nommer la contre allée le long de l'avenue des Marranes afin de faciliter l'adressage des commerces des îlots Monaco, Luxembourg et San Marin orientés vers la rocade

- la nécessité de nommer l'espace privé (avec accord du propriétaire) situé au niveau d'Aldi, Décathlon... pour pouvoir adresser ces commerces

- que la route de Toulouse inclut non seulement la voie située au sud de la rocade (baptisée par délibération municipale du 6 avril 2010) mais également la voie située au nord de la rocade (baptisée par délibération du 15 décembre 2014) et que les services postaux nous ont indiqué que cela portait trop à confusion d'avoir le même nom de rue de part et d'autre de la rocade

Le conseil municipal décide de baptiser :

- chemin de Tailleferrier la voie allant du croisement avec l'avenue Saint Exupéry (lieu-dit Claumont) jusqu'au croisement avec la RD 84 - vieille route de Graulhet (lieu-dit Bellevue)

- rue Simone Veil la contre-allée desservant les parkings côté rocade, depuis la rue de la Baute jusqu'à la rue Mélaudie

- place Bompo l'étendue de parkings située sur les parcelles cadastrées AC 44, AC 249 et AC 259

- rue de l'ancienne école, la voie allant du giratoire de la Baute au niveau de l'avenue des Marranes, jusqu'à l'échangeur de Fonlabour.

Gérard POUJADE : « Est-ce qu'il y a des questions ? des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

Céline TAFELSKI (lève la main) : « S'il vous plait »

Stéphanie ALVERNHE : « C'est un vote contre ? »

Céline TAFELSKI : « On avait juste une question mais ce n'est pas un vote contre. Notre question s'adresse à l'adjoint délégué à l'urbanisme Mr BALARDY. Vous aviez promis, il y a 5 ans, aux habitants n'ayant pas de numéros postaux, de leur en attribuer un à chacun. Nous sommes sollicités par des riverains pour savoir où en est la démarche, donc nous voulions savoir, de votre côté, ce qu'il en était par rapport à cette numérotation, si y'a une réflexion en cours ?

Gérard POUJADE : « Pardon, mais elle est là »

Céline TAFELSKI : « Les numérations avec les numéros pour chacun ? »

Jean-Charles BALARDY : « Quand on fait les rues, ça suit »

Aurelle JEGO : « La numération, c'est du domaine de l'arrêté municipal, ce n'est pas une compétence de délibération, il n'y a que le nom des rues qui est du domaine de la délibération »

Céline TAFELSKI : « D'accord »

Aurelle JEGO : « Donc c'est justement parce qu'on travaille et qu'on est en train de finaliser notre numérotation qu'on a vu que certains endroits n'avaient pas de noms de rues et qu'il fallait les nommer par délibération »

Céline TAFELSKI : « D'accord, je n'ai pas dû le voir alors »

Jean-Charles BALARDY : « non, mais (bande inaudible) »

Céline TAFELSKI : « Ah d'accord merci »

Délibération n°210025 : MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LA SIGNALÉTIQUE

Gérard POUJADE : « Jean-Pierre, cela concerne la modification du règlement sur la signalétique pour intégrer de nouveaux métiers, c'est ça ? »

Jean-Pierre DEMNI : « oui, alors quelques explication à ce sujet. C'est un règlement local qui a été mis en place en 2017. Cela a été fait à l'époque en concertation avec les commerçants, et c'était aussi avec l'objectif de lutter contre la pollution visuelle, avec les pré-enseignes, parce que nous en avons une multitude sur le territoire, notamment à La Baute. Beaucoup de pré enseigne commerciales, donc il fallait trouver le moyen de remédier à cela. C'est la raison pour laquelle on a travaillé en commission et, je me répète, en concertation avec les commerçants, sur des signalétiques, et ce en conformité avec la loi. Un guide technique a été notre appui, il émane du CERTU qui est un centre d'études sur les réseaux les transports et l'urbanisme.

C'est un travail qui a nécessité plusieurs réunions de travail et qui a abouti à ce règlement local. Comme tout règlement, il n'est jamais figé dans le temps et nécessite des ajustements, des modifications sur deux points

Concernant notamment le champ d'activité, à l'époque on avait travaillé sur les restaurations, l'hôtellerie, sur les services usuels, sur l'hébergement, également les équipements médico-sociaux. Tous les commerçants n'ont pas joué le jeu parce qu'on a encore quelques pré enseignes.

Ce sont les fameuses lames bleues, que vous voyez installées aux 4 coins de la commune, avec des bi-mats. Pour ce faire, on travaille avec la société Sud-ouest Signalisation, qui est la mieux placée sur le territoire local pour ce genre de prestations. L'idée aujourd'hui, c'est de répondre au besoin de certains organismes et d'entreprises, je pense notamment à l'Institut St Simon, qui rentre dans le cadre de ce qui est la pédagogie, la formation. D'où cette 6ème catégorie dérogatoire pour compléter cet ajustement.

Nous profitons de l'occasion pour revoir les dimensions parce que ce sont des lames qui sont sur 1m de longueur et 10 cm de hauteur. Il y a eu quelques surprises en voyant du 15 cm en hauteur sur certaines trémiés, il était temps de réajuster pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté sur les dimensions de nos lattes. Voilà un peu l'objectif de cette délibération, c'est une modification pour qu'on soit en cohérence et pour qu'on puisse toujours être au plus près de nos entreprises.

Contenu de la délibération : Le Conseil Municipal décide de modifier le Règlement Communal sur la Signalisation d'Information Locale (SIL) et le Relais Information Services (RIS) adopté par délibération du 26/06/2017 et modifié par délibération du 18/09/2017 comme suit :

« Article 3/ Les lames seront de même dimension **100x1000 mm** pour les inscriptions communales, et les activités professionnelles.

Les mentions dont la signalisation est autorisée sont classées dans **six** catégories principales qui regroupent les activités suivantes :

1- Equipements publics :

Mairie, école, crèche, salle des fêtes, équipements sportifs, parcs de stationnements...

2- Eléments de patrimoine et lieux de visite.

3- Services usuels :

Garage, station-service, distributeur automatique de billets, toilettes publiques, parc, jardin, promenade,

4- Hébergement et restauration :

hôtels, chambres et tables d'hôte, gîtes ainsi que les restaurants, produits du terroir et artisanat

5- Equipements médico-sociaux : cabinets médicaux ou paramédicaux, pharmacie, centre de radiologie...

6- Equipements scolaires et de formation »

Et donne pouvoir à Monsieur DEMNI pour signer toute pièce administrative et comptable nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

Gérard POUJADE : « Des questions ? des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

2. TARIFS COMMUNAUX ET TAXES

Gérard POUJADE : « Les délibérations à caractère tarifs communaux et taxes... »

Délibération n°210026 : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES

Gérard POUJADE : La première délibération, c'est une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses. Dans le pavé en haut à droite, vous avez les restaurants qui sont concernés, ceux qui sont sur de l'espace public. Cela en concerne deux. Nous vous proposons d'exonérer cette occupation pour 6 mois sur l'année 2021, donc la redevance est réduite de moitié. »

Contenu de la délibération : En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, le conseil municipal décide d'exonérer les redevables de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses de 6 mois sur l'année 2021, soit un montant de redevance réduit de moitié.

Gérard POUJADE : « Est-ce qu'il y a des questions ? des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

Gérard Poujade : « La délibération suivante va être présentée par Agnès BRU »

Délibération n°210027 : ADHESION AU DISPOSITIF « CANTINE A 1 EURO » ET MODIFICATION DES TARIFS DE CANTINE

Agnès BRU : « Cette délibération porte sur une aide de l'état par la mise en place d'une tarification sociale dite « Cantine à 1€ ». Par délibération en date d'avril 2019, la commune avait demandé à participer à cette mesure gouvernementale de la cantine à 1€. A cette époque-là, nous n'étions pas éligibles. Et l'aide de l'état était de 2 € par enfant. En 2021, le gouvernement a décidé d'élargir le dispositif aux communes éligibles à la dotation de solidarité rurale Péréquation et cette aide passe maintenant à 3€. Cette fois nous sommes éligibles.

Nous considérons que la cantine est un service public indispensable aux familles, également un espace privilégié pour les enfants, tant sur le plan alimentaire puisque il garantit un repas équilibré que sur le plan des apprentissages. Il vous est proposé de mettre en œuvre ce conventionnement avec l'Etat et pour ce faire de modifier la grille tarifaire que nous avons auparavant. »

Gérard POUJADE : « Ce tarif va permettre de faire en sorte que la moitié environ des familles ait ce tarif à 1€ pour 3 ans, entre 55 et 60% des familles du Séquestre. »

Contenu de la délibération : En avril 2021, le Gouvernement a décidé d'élargir ce dispositif aux communes éligibles à la DSR Péréquation.

Il est proposé un conventionnement de 3 ans entre la commune et l'Etat qui prévoit :

- que la commune propose une grille tarifaire d'au moins 3 tranches et calculées idéalement selon le quotient familial des familles.
- qu'au moins un de ces tarifs soit à 1 € maximum, et qu'au moins un de ces tarifs soit à plus d'1 €
- que l'Etat aide financièrement la commune à hauteur de 3 € par repas facturé à 1 € maximum.

Cette mesure ne s'applique qu'au temps scolaire, il n'impactera donc pas les tarifs des repas mis en place par Espace jeunesse pour le mercredi et les vacances.

Le conseil municipal décide de conventionner avec l'Etat dans le cadre de la mesure « Cantine à 1 € » et modifie comme suit les tarifs de la cantine scolaire à compter de septembre 2021 :

Quotient familial	Prix du repas
0/500	1 €
501/700	1 €
701/900	1 €
901/1100	3.32 €
A partir de 1101 Ou familles hors commune	3.55 €
Adultes	3.55 €

Gérard POUJADE : « Des questions ? »

Aurélien MAZZONI : « A titre informatif, ça coûte combien un repas à la commune pour les enfants vec Ansamble ?

Agnès Bru : « Le repas, c'est 3.32€ »

Gérard POUJADE : « L'achat »

Agnès BRU : « TTC, que le repas »

Gérard POUJADE : « Il faut compter que le prix global du repas, c'est 3 fois le prix d'achat avec le personnel qui va avec, les bâtiments, les amortissements...

Des questions ? des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

Délibération n°210028 : CAUTION PRET DE MATERIEL COMMUNAL

Gérard POUJADE : « Jean-Marc, une caution concernant le prêt de matériel communal »

Jean-Marc NADAL : « Oui, jusqu'à présent, on prêtait du matériel que ça soit aux administrés, aux associations, aux entreprises, sans forme de caution. On a décidé, suite à des retours de matériels endommagés, de mettre en place ce montant de 200€ qui ne paraît pas très élevé mais qui va responsabiliser les gens, les personnes ou les entités, à qui on prête du matériel. Ce qui impliquera aussi un état des lieux au départ et un état des lieux à l'arrivée, pour les tables, chaises, grilles, tout ce qu'on peut mettre à disposition. »

Contenu de la délibération : La mairie dispose de matériel (tables, chaises, grilles...) qu'elle peut mettre à disposition du public (administrés, associations, entreprises...). Afin de se prémunir d'un retour du matériel abimé ou bien d'une perte de matériel prêté, il y a lieu de fixer un montant de caution. Il est rappelé que les services techniques n'assurent pas la livraison mais que le matériel doit être retiré et ramené par le demandeur.

Le conseil municipal décide de demander un chèque de caution de 200 € pour tout prêt de matériel communal, et dit que ce chèque sera encaissé pour tout matériel rendu abimé ou non rendu en totalité.

Gérard POUJADE : « Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

Délibération n°210029 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Gérard POUJADE : « La taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est une délibération avec une double négation. C'est la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation. En 2016, nous avons décidé de supprimer cette exonération pour toutes les nouvelles constructions. Aujourd'hui, la loi a changé et il nous faut redélibérer, en sachant qu'il est possible de ne faire payer que 60% pendant les 2 premières années. Donc, ce que nous vous proposons, c'est de se caler à ce tarif de 60% sur les 2 premières années qui suivent la construction. »

Contenu de la délibération : Par délibération du 30 juin 2016, le conseil municipal a décidé de supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les locaux à usage d'habitation, conformément aux dispositions de l'article 1383 du code général des impôts.

En raison de la réforme de la taxe d'habitation et du transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à la commune au 1^{er} janvier 2021, les modalités d'application du dispositif d'exonération de TFPB ont été modifiées : ainsi, à compter de 2021, les constructions nouvelles de logements font l'objet d'une exonération de 2 ans à compter de l'année qui suit l'achèvement des travaux, que la commune peut limiter par délibération à 40%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable. Ce qui signifie que la commune peut désormais toucher la TFPB les deux premières années uniquement sur 60% maximum de la base imposable.

Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

Gérard POUJADE : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

Délibération n°210030 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : EXONERATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Gérard POUJADE : « De la même façon, il est aujourd'hui possible d'exonérer de taxe foncière non bâties, les terres agricoles cultivées en bio pendant 5 années, les 5 premières années. Il faut une certification d'au moins 1 an et cela permet une exonération totale, car il existe déjà une autre exonération de 20%. La commune est particulièrement dotée de surfaces en bio avec plusieurs agriculteurs qui ont soit leur siège sur la commune, soit leur siège ailleurs mais qui exploitent sur la commune. Donc je vous propose que nous exonérons de taxes foncières sur les propriétés non bâties ces terrains-là.

Contenu de la délibération : VU la délibération en date du 12 juillet 2018 approuvant la signature de la Charte contre les perturbateurs endocriniens

Le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties classées dans les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908, et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°83 4 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

Gérard POUJADE : « Est-ce qu'il y a des questions ? des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

3. ADHESIONS

Délibération n°210031 : S.C.I.C. ARPEGES & TREMOLOS : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CAPITAL SOCIAL

Gérard POUJADE : « Pour la délibération suivante, les statuts de la SCIC « Arpèges & Trémolos » vous ont été remis. On ne les a pas remis dans le dossier papier (bande non audible) L'association « Arpèges & Trémolos » va changer de statuts pour passer d'association en Société Coopération d'Intérêt Collectif au 1^{er} octobre prochain. C'est une association qui a des locaux en location sur la commune depuis de nombreuses années. Et c'est un acteur, du moins un dirigeant d'« Arpèges & Trémolos », avec lequel on travaille pas mal sur la commune pour essayer d'imaginer, de développer des projets à vocation artistique ou culturelle.

L'association « Arpèges & Trémolos » a contacté un peu toutes les collectivités qu'il y a autour d'Albi, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, bien sûr la mairie d'Albi, l'agglomération et les autres communes. Ce que je vous propose, c'est que nous prenions une cinquantaine d'actions pour devenir sociétaire d' « Arpèges & Trémolos » pour une valeur de 1000€ et que nous désignons Jennifer RENAUDIN comme représentante de la commune au sein de la SCIC en question, qui sera créée au 1^{er} octobre prochain.

Contenu de la délibération : La création de l'association « Arpèges & Trémolos » date de 1996 dans le but d'organiser des concerts. L'évènement phare de l'association, Pause Guitare, compte aujourd'hui 7 salariés à temps plein et 1 300 personnes bénévoles. Aujourd'hui, la structure associative est devenue trop lourde dans la prise de décision et une structuration qui permette de pérenniser toutes les valeurs « d'Arpèges & Trémolos » doit être trouvée.

Pour cela, l'association envisage de se restructurer en Société Coopération d'Intérêt Collectif (SCIC), société par actions simplifiée à capital variable. Participer à cette SCIC présente un intérêt pour la commune du Séquestre, un partenariat renforcerait ainsi son désir de développer sa politique culturelle sur son territoire. Par ailleurs, Arpèges et Trémolos louent des locaux sur la commune.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune du Séquestre à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Arpèges & Trémolos et le versement d'une participation d'un montant de 1 000 € correspondant à la souscription de 50 parts de 20 € chacune ; Jennifer RENAUDIN est désignée comme représentante de la commune du Séquestre

Gérard POUJADE : « Est-ce qu'il y a des questions ? des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. »

>> Votes pour : 18

Délibération n°210032 : DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Gérard POUJADE : « Une délibération qui a un caractère un peu particulier parce que dans l'absolu c'est le prédécesseur de mon prédécesseur qui aurait dû prendre déjà cette délibération il y a fort longtemps. C'est la demande d'application du régime forestier.

Lorsque nous avons rencontré l'ONF dernièrement, suite à l'acquisition qui a été faite en 2019 du bois qui est principalement composé de chênes, pour voir comment l'exploiter, ils nous ont dit que normalement, une commune - dès qu'elle a un 1 hectare de terre, dès qu'elle est propriétaire d'une forêt- doit demander l'application du régime forestier. Ils nous ont dit, [bande inaudible] et moi nous les avons rencontrés, que 80 % des communes qui étaient concernées ne le savaient pas et n'avaient pas été informées au moment de l'acquisition de la première forêt et donc que ça ne s'appliquait pas.

Comme nous avons plus de 20 hectares et que l'on a envie d'en faire un poumon au sein de la commune et au sein de l'agglomération, nous proposons l'application de ce régime forestier à ces hectares qui sont représentés dans le schéma au verso. Trois parcelles : celle qui est en-dessous du stand de tir et les deux qui sont en-dessous de la centrale photovoltaïque. Il n'est pas indiqué quel est le montant que l'on va devoir payer, pas encore, mais pour que vous soyez rassurés, sachez que l'application au régime forestier c'est une cotisation de 2 €/hect/an, donc 40 €.

L'intérêt c'est que l'ONF fera un plan d'exploitation de la forêt, c'est-à-dire la manière de travailler, de la sécuriser... on verra comment travailler avec eux ces questions de sécurité, d'accessibilité, et d'entretien de la forêt. Je vous propose donc que nous adhérons à cette mise en application du régime forestier.

Contenu de la délibération : Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis récemment auprès de la Ville d'Albi plus de 11 hectares de bois sur les hauteurs du Séquestre. Suite à une rencontre sur site avec l'Office National des Forêts, il présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal du Séquestre.

COMMUNE	SECTION	N° DE PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE		
				h a	a	ca
LE SEQUESTRE	AM	3	Le Grand Bosc	1 1	76	93
LE SEQUESTRE	AM	10	La Maurelle	2	18	20
LE SEQUESTRE	AL	11	La Maurelle	6	21	44
TOTAL				2 0	16	57

Cette opération est souhaitée dans le but d'entretenir et d'aménager ce bois.

Le conseil municipal accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Gérard POUJADE : « Est-ce qu'il y a des questions ? »

Aurélien MAZZONI : « Notre première question s'adresse à M. BRU Adjoint délégué aux services techniques et aux espaces verts. Actuellement les zones AM10 et AL 11, dans le PLUi, sont classées en zones naturelles et énergies renouvelables. Pourquoi ne pas avoir ajouté, soit à cette délibération soit en faire une autre pour, dans la continuité de la zone AL3, de demander une modification du PLUi pour les passer en zones naturelles strictes ? »

Gérard Poujade : « Alors ce n'est pas à vous de décider à qui il revient de répondre et sur la question énergétique, pardon de prendre la main. »

(bande inaudible)

Gérard POUJADE : « Ca vous dérange, ce n'est pas le souci... Ce qui se passe c'est que les zones en question ont vocation, pour certaines, à être reboisées. Et la question de pourquoi elles ne sont pas en parcelles électriques (bande inaudible) c'est que la déclivité du terrain font qu'elles ne sont pas ou peu accessibles au soleil, donc difficilement exploitables. Sachez pour être complet, qu'on a évoqué ça à la dernière commission environnement, où vous n'avez pas pu venir lundi dernier »

Aurélien MAZZONI : « Lundi dernier ? »

Aurette JEGO : « Oui »

Aurélien MAZZONI : « Je n'ai jamais reçu de convocation »

Aurette JEGO : « On vous l'a envoyé pourtant, c'est parti la semaine dernière »

Aurélien MAZZONI : « Ah non, moi je n'ai rien reçu »

Gérard POUJADE : « c'est tout sauf grave, ça arrive, (bande inaudible) mais pour le coup une partie de cette parcelle-là va être plantée, ou du moins on a demandé à l'association ARBRES et PAYSAGES de nous faire une proposition pour en planter une partie en question.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Aurélien MAZZONI : « Donc ça n'a aucun intérêt de les remettre en zones naturelles strictes, les 2 zones, même si vous savez que ce n'est pas possible de les exploiter au niveau forestier, pardon au niveau solaire ? »

Gérard POUJADE : « En fait il y'a quelque chose qui est très particulier dans un PLUi. Le PLUi c'est pour faire appliquer des réglementations principalement quand vous n'êtes pas le propriétaire, or là c'est la commune qui en est propriétaire donc pour nous qu'elle soit électrique ou qu'elle soit naturelle, ça ne change rien, c'est pour ça que ça n'a pas un grand intérêt. Ça aurait été une parcelle privée, là par contre, ça serait un vrai sujet, tout à fait d'accord. »

>> Votes pour : 18

4. CRECHE

Délibération n°210033 : DSP GESTION DE LA CRECHE BABILUNE : CHOIX DU DELEGATAIRE

Sophie GRIMAUD-ESCORISA : « La gestion de la crèche incombait au SIVU. Il a été décidé de mettre un terme à ce SIVU au 1^{er} août 2021. Il y avait une DSP actuelle qui avait été attribuée à l'UMT pour 25 places. Cette DSP se terminait au 31 juillet 2021. On a souhaité redimensionner la crèche et passer à 18 places pour privilégier les enfants pouvant être de la commune du Séquestre. Après un long travail, qui a été lié aux procédures de marché public et qui a duré de très longs mois, aujourd'hui, nous vous proposons de retenir l'UMT Mutualité Terres d'oc pour 3 années supplémentaires, donc à compter du 1^{er} août 2021.

Contenu de la délibération : Le conseil municipal retient l'UMT-Mutualité Terres d'Oc comme délégataire pour la gestion de la crèche communale « Babilune » pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} août 2021, approuve la convention de délégation de service public portant sur la gestion de la crèche Babilune.

Gérard POUJADE : « Des questions ? »

Audrey FOULQUIER : « Comment on peut expliquer la différence de prix qu'il y avait entre les deux prestataires qui ont postulé, parce qu'il y avait eu du simple au double sur la participation de la commune, sur les prestations, ça s'explique comment essentiellement ?

Gérard POUJADE : « Je ne sais pas si on a une explication... »

Sophie GRIMAUD-ESCORISA : « Non on n'a pas d'explications rationnelles je crois, c'est vrai que l'UMT était beaucoup plus compétitive en terme de demande de participation communale que ne l'était l'autre prestataire, qui nous demandait une indemnité deux fois plus importante. »

Gérard POUJADE : « Le complément que je vais dire ne vaut pas explication mais on a quelques autres communes avec lesquelles on a échangé, avec des prix qui étaient difficilement comparables également, et pour une autre collectivité que j'ai en tête (bande inaudible) il y avait eu 4 sélectionnés, et l'un était au double et un au triple. Mais ça ne vaut pas explications ».

Audrey FOULQUIER : « C'est vrai, il y a juste un point, sur lequel j'avais des craintes, c'est sur le personnel puisque on voit quand même qu'entre les deux ce qui se jouait aussi c'était les ETP qui étaient, sur la première année notamment, moindre sur l'UMT que sur Léo Lagrange, donc si on calcule sur 3 ans, puisque c'est la durée de la DSP, les 100 000 ou 120 000€ de différence peuvent s'expliquer peut être par l'intervention de moins d'ETP ; est-ce que ça n'aura pas un impact sur le service proposé aux enfants et aux parents qui inscriront leurs enfants à la crèche ? Est-ce que ça n'aura pas un impact également sur le travail au sein de la crèche et sur les employés qui travaillent à la crèche ? C'est juste les craintes qu'on peut avoir sur l'effectif qui va quand même être réduit, alors certes l'effectif des enfants sera réduit également, mais entre les 2 propositions qu'on avait il y avait quand même un peu plus d'ETP sur Léo Lagrange que ce qui peut y avoir sur l'UMT »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « Moi, si je peux me permettre, ce sont certainement vos craintes, ce ne sont pas les nôtres, nous avons entièrement confiance en l'UMT »

Agnès BRU : « On a déjà du vécu avec l'UMT, on sait comment ils fonctionnent à l'heure actuelle et ce sera une continuation »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « Bien sûr »

Audrey FOULQUIER : « A l'heure actuelle, tout le travail qui a été fait avec l'UMT, il n'y a eu aucun soucis, aucune problématique d'organisation, de travail en collaboration avec la commune, il n'y a que des bons retours au niveau des parents ? »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « Est-ce que vous en avez de mauvais ? »

Audrey FOULQUIER : « Pardon ? »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « Est-ce que vous en avez de mauvais ? »

Audrey FOULQUIER : « Non, moi la première j'ai mes enfants qui y sont allés. Mais comme partout, on ne peut pas faire l'unanimité sur les avis, c'est certain, mais si jamais vous aviez eu des problématiques sur l'UMT, est-ce que ces problématiques-là ne vont pas se reproduire ? On n'est sûr de rien, vous n'allez pas me dire aujourd'hui c'est sûr il n'y aura aucune problématique, il n'y aura aucun problème ? »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « Je crois qu'on a suffisamment tissé de liens de confiance pour travailler en amont avec l'UMT si des questions se posaient. Nous n'avons pas de crainte. J'ai aussi confié ma fille, j'en étais très heureuse, et je n'ai aucune crainte sur la façon dont l'UMT travaille aujourd'hui et travaillera demain avec un effectif, certes un peu réduit, mais pour 18 enfants »

Jennifer RENAUDIN : « On reste à 1 personnel pour 3 enfants ça ne change rien »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « Oui, ça répond bien évidemment à tous les critères qui étaient posés dans le cahier de charges »

Gérard POUJADE : « A titre personnel, je suis ravi que ça soit l'UMT qui ait été sélectionnée. Et pour répondre plus globalement à votre question, en tant que maire, il ne se passe pas une semaine, pas un mois sans que des gens se plaignent de tel DSP, telle association, telle activité sur le territoire... Il faut savoir écouter et pondérer ces choses-là. Moi pour le personnel et pour la qualité du service qui est rendu, je suis ravi que ça soit l'UMT »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « On est content de renouveler notre confiance à l'UMT en tout cas »

Audrey FOULQUIER « Il y a juste une dernière petite question sur la réduction de places au sein de la crèche... Il n'y a pas une demande plus importante d'inscription des enfants à la crèche, pour qu'on puisse réduire ? Qu'est-ce qui vous a poussé à réduire l'effectif de la crèche ? »

Gérard POUJADE : « Il y a plusieurs raisons. La première raison : on a réduit de 8.5 ETP en supprimant la part des places qui étaient tenues par Rouffiac et Saliès, puis on a augmenté de 1.5 ETP pour arriver à 18. (bande inaudible) suffisant et on a évoqué également le projet de micro crèche qui est sur le territoire comme un élément complémentaire qui pourrait venir. Cependant, dans le même temps on a un certain nombre de nounous qui ont bougé, donc dans l'absolu par rapport au nombre de place disponibles pour le séquestrois, on a augmenté de 1.5 sur 16.5 mais on n'est pas sûr que ça soit suffisant. De toutes façons, on y travaille, et j'ai demandé à Sophie, une fois le SIVU dissout, de voir comment compléter l'offre sur la commune »

Audrey FOULQUIER : « Donc, la solution trouvée, si jamais il y a une demande supplémentaire de place en crèche, ça serait plus une micro crèche qu'un accueil supplémentaire dans la crèche actuelle ? »

Gérard POUJADE : « Les 2 options sont ouvertes, ce n'est pas délibéré ce soir, et c'est le chantier auquel doit s'atteler maintenant Sophie »

D'autres questions ? on passe au vote. Des abstentions ? (Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI lèvent la main) Des votes contre ? je vous remercie. »

>> Abstentions : 3 (Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI)

>> Votes pour : 15

>> Votes contre : 0

6. PERSONNEL

Gérard POUJADE : « Alors, recrutement d'un agent contractuel, c'est pour un complément et un renouvellement de contrat de XXXXX [confidentialité] pour une période qui va aller jusqu'au...

Aurelle JEGO : « La première, c'est pour finir l'année scolaire »

Gérard POUJADE : « Jusqu'au 6 juillet, pour finir l'année scolaire. Donc c'est pour un contrat de quelques jours »

Délibération n°210034 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - PERIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 6 JUILLET 2021

Contenu de la délibération : Le conseil municipal décide du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 1^{er} Juillet 2021 au 6 Juillet 2021. Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM à temps non complet pour une durée totale de 21H00.

Gérard POUJADE : « Est-ce qu'il y a des questions, tout en sachant que son contrat va être renouvelé, là aussi, pour une année, c'est la délibération qui suit.

Des questions sur la première délibération ? des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 18

Délibération n°210035 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 7 JUILLET 2022

Gérard POUJADE : « Ensuite, c'est le renouvellement sur un an pour la même place et fonctions. Avec les départs de ceux qui sont actuellement en place et la modification possibles des classes, on ne sait pas s'il y aura besoin de 2 ou 3 ATSEM à la fin de l'année prochaine »

Contenu de la délibération : Considérant les prévisions à la hausse des effectifs des classes de maternelles pour la rentrée scolaire 2021-2022 et son caractère exceptionnel et la nécessité de les répartir sur 3 classes

Le conseil municipal décide du recrutement d'un agent contractuel à temps incomplet dans le grade d'ATSEM pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 1^{er} septembre 2021 au 7 juillet 2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25h30.

Aurélien MAZZONI : « J'ai une question : dans la délibération il y a écrit jusqu'au 5 juillet 2022 et les vacances d'été l'année prochaine sont le 7 juillet au soir. Alors, on sait que le dernier jour il n'y aura pas grand monde à l'école mais c'est le jeudi 7 la fin. Cela ne me dérange pas mais c'est pour éviter de revoter une délibération pour 2 jours. »

Gérard POUJADE : « Je vous l'accorde, si l'année se termine le 7 je vous propose qu'on la rallonge de 2 jours »

Aurélien MAZZONI : « Oui, c'est un jeudi la fin l'année prochaine... Je ne sais pas comment on fait du coup, si on modifie là ou... »

Gérard POUJADE : « Si tout le monde est d'accord, on modifie la délibération du 5 au 7, ce n'est pas un souci »

Aurélien JEGO : « Je pense que c'est pour arriver à 25h30 aussi, il faudra vérifier quand même que ça tombe bien »

Gérard POUJADE : « C'est pour le calcul des quotités d'heures, sous réserve de ça, on ne va pas l'amputer de 2 jours si jamais... »

Aurélien JEGO : « Je vérifie si c'est bon et si ça tombe sur 25h30 je modifierai la délibération »

>> Votes pour : 18

Délibération n°210036 : TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL – Portant création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Territorial –

Gérard POUJADE : « Ensuite, il s'agit d'un remplacement. Vous avez un agent qui est XXXX, qui travaillait aux espaces verts et qui ne peut plus y travailler, que l'on a reconverti, avec succès, sur un poste administratif, son poste devient donc vacant et nous proposons de porter au tableau des effectifs la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Territorial pour Monsieur XXXXXXXX.

Contenu de la délibération : Depuis le 1^{er} octobre 2020, un agent contractuel effectue une mission aux services techniques des ateliers municipaux, notamment au niveau de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, en remplacement d'un agent en période de reclassement sur un poste administratif jusqu'en octobre 2021. Cet agent en reclassement conservera son statut de la filière technique malgré son intégration dans une fonction administrative. En vue du bon fonctionnement du service il y a lieu de créer définitivement, pour ces fonctions d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021

Le conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021 et adopte le tableau ci-dessous des effectifs complets de la Commune, remplaçant le tableau adopté par délibération n°210010 du 12 avril 2021 :

✓ **A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2021 :**

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes
➤ Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2
➤ Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1
FILIERE TECHNIQUE	
➤ Ingénieur Territorial occupant la fonction de Secrétaire Générale	1
➤ Agent de Maîtrise Principal	1
➤ Agent de Maîtrise	1
➤ Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	2
➤ Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	5
➤ Adjoint Technique Territorial	2
FILIERE SOCIALE	
➤ Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} Classe des écoles maternelles	1

Gérard POUJADE « Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

7. SUBVENTION

Délibération n°210037 : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COMITE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU TARN »

Gérard POUJADE : « Agnès, c'est toi qui présente la subvention à la Ligue contre le cancer ? »

Agnès BRU : « Oui, je vous avoue que je ne l'ai pas relue, excusez-moi. Etant donné le travail déjà créé avec la Ligue contre le cancer avec les espaces sans tabac autour de l'école et des espaces publics, il est normal, je pense, de donner une subvention à l'association La ligue contre le cancer pour les soutenir. On envisage également aussi de continuer notre action en menant des actions de préventions, notamment avec l'école dès la rentrée prochaine. Donc je vous propose de voter une subvention exceptionnelle de 200€ au comité de la ligue contre le cancer du Tarn »

Contenu de la délibération : La commune est partenaire du Comité grâce à la mise en place d'Espaces Sans Tabac sur la commune en 2020 (délibération n°200045 du 28 septembre 2020).

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Comité de la Ligue contre le cancer du Tarn »

Gérard POUJADE « Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? des votes contre ? Je vous remercie »

>> Votes pour : 18

8. QUESTIONS DIVERSES

Gérard POUJADE : « Alors, j'en viens à la question que vous avez évoquée tout à l'heure, Monsieur MAZZONI. Je suis ravi d'ailleurs parce que l'objet est (bande inaudible) vouloir supprimer les déchets de la cantine. Votre remarque est intéressante mais c'est un travail qui est mené depuis pas mal de temps. Concernant le compostage de déchets de la cantine, déchets non carnés de la cantine, il impose des mélanges avec d'autres déchets comme des déchets verts et avec des apports extérieurs quand il n'y a pas la saisonnalité des déchets verts. Donc la piste qu'on a préalablement préférée et sur laquelle on est en train de travailler, c'est celle d'une exploitation par les poules de l'association des petits jardins. Ceci posait un problème initial qui était celui de la part du bio, parce qu'ils souhaitaient que l'ensemble des aliments soient bios.

Les choses ont évolué dans l'année par rapport aux adhérents et ils souhaitent mener une expérimentation, dans un premier temps certainement avec le centre de loisirs et ensuite avec l'école à la rentrée.

Néanmoins la proposition que vous faites est intéressante et il faut qu'on ait toujours ça présent à l'esprit, si jamais cette alternative-là ne fonctionnait pas.

Je préfère ça, d'abord parce que c'est plus simple, il y a moins d'interlocuteurs, c'est à dire qu'il n'y a pas les espaces verts en plus des gens de la cantine. Là, c'est le personnel cantine et le personnel Espace Jeunesse, donc l'on a que la première partie à former pour faire en sorte de faire le tri. L'association des petits jardins se propose même de faire un second tri à partir du premier tri qui aura été fait. »

Sur ce, pour moi, l'ordre du jour est terminé... Oui, Madame FOULQUIER ? »

Audrey FOULQUIER : « Juste une question, on a été interpellé par un habitant, et la plupart du conseil municipal a rencontré cet habitant, qui nous a interpellés sur l'abattage de chênes centenaires, d'un chêne liège protégé, de haies d'environ 500 m, avec un pin maritime, des chênes, des noyers, enfin une multitude de flore, tout ça pour mettre en place la ZAC avec Eco 4. On voulait juste savoir si vous aviez réfléchi à une autre solution de voirie et de construction pour éviter l'abattage de ces arbres ? On sait très bien que vous avez pour vocation de développer toute la partie écologique, ce qui est très bien pour nous, mais on aimerait qu'au lieu de dire « on plante, on plante, on plante », on essaie d'abord de préserver les arbres qu'on a sur la commune. On a la chance d'avoir ces arbres sur la commune, ces haies sont quand même assez agréables, et ça serait dommage de tout abattre pour mettre du béton à la place. Avez-vous réfléchi à une autre solution que celle d'abattre ces haies et ces arbres, dans la totalité ?

Gérard POUJADE : « J'aimerais bien avoir 500 m de haies parce que je ne sais pas si vous voyez ce que c'est 500 m »

Jean-Charles BALARDY : « Effectivement, au départ l'erreur vient d'une mauvaise implantation, puisque c'est un arbre protégé que l'on a... »

Audrey FOULQUIER : « On parle ? »

Jean-Charles BALARDY : « Du chêne liège »

Audrey FOULQUIER : « Oui mais on parle de tous les autres chênes qu'il y a, les noyers, pin maritime et toutes haies qui seront abattues »

Jean Charles BALARDY : « On va commencer par le premier, le plus important. Donc celui-là il a été repéré, il est inscrit dans le PLUi. Seulement il était mal positionné dans le PLUi, ils l'ont mis à côté. Quand on a tracé la ZAC, on ne l'impactait pas mais effectivement on a fait faire un relevé par un géomètre pour avoir la position exacte du chêne liège et du pin maritime. On va détourner, on va conserver toute la haie »

Audrey FOULQUIER : « Toutes les haies ? »

Jean Charles BALARDY : « Non, pas toutes les haies. Le long de ça, on va préserver ça. On dévie complètement la route, le projet. La personne en question a vu les plans, je lui ai donné les plans initiaux et les plans avec la déviation. »

Gérard POUJADE : « et pour être complet, bien évidemment on souhaite préserver la plus grande part. Il y a une haie qui est entre deux maisons, qui devait être démolie et qui sera conservée dans son entièreté. Le propriétaire qui est attaché aux arbres, je l'ai rencontré personnellement, il m'a montré les arbres qu'il souhaitait conserver et ils le seront.

Audrey FOULQUIER : « D'accord »

Gérard POUJADE : « Mais toute la haie ne sera pas préservée. Mais la haie, elle fait très loin de 500 m... »

Audrey FOULQUIER : « Il y a toutes celles-là aussi, enfin il n'y a pas que la haie »

Gérard POUJADE : « oui oui je (bande inaudible) »

Jean-Charles BALARDY : « C'est de la compensation, effectivement une haie on peut replanter derrière... »

Audrey FOULQUIER : « Oui mais c'est dommage d'abattre pour replanter derrière. Autant quand même garder les chênes qui sont là »

Gérard POUJADE : « Mais c'est ce qu'on a dit à votre ami XXXXX »

Audrey FOULQUIER : « Ce n'est pas cet habitant-là »

Gérard POUJADE : « Le premier truc qu'il a fait c'est de supprimer une haie dans un week-end... On avait bien (bande inaudible). On est attentif à ça et on a modifié, y compris les tracés de la rue, pour faire en sorte de conserver le plus grand nombre d'arbres, tout ne sera pas conservé mais on va conserver le plus grand nombre. »

Jean-Charles BALARDY : « Quand ils se retrouvent sur les parcelles privées, celles qui sont vendues, c'est le propriétaire. Il n'y a que 3 arbres qui sont aujourd'hui préservés, tout le reste ça appartiendra aux futurs propriétaires. Le droit du sol en France, c'est important quand même »

Jean-Charles BALARDY : « On a eu des chênes qui se sont effectivement retrouvés sur des terrains privés et qui ont été abattus »

Audrey FOULQUIER : « Pour moi l'argument de dire on replante, il n'est pas bon, il n'est pas recevable, ... évitons de couper et essayons d'harmoniser un petit peu l'urbanisme en fonction »

Jean CHARLES BALARDY : « On ne peut pas légiférer »

Audrey FOULQUIER : « On est d'accord, mais quand on est propriétaire autant éviter d'abattre et laisser les arbres qui sont là depuis des années. C'est juste du bon sens. »

Jean-Charles BALARDY : « C'est au propriétaire, c'est du privé. »

Audrey FOULQUIER : « Non, quand c'est sur la commune, au lieu d'abattre il vaut mieux préserver... »

Jean Charles BALARDY : « J'ai compris »

Audrey FOULQUIER : « ...Que de dire on abat mais on replante derrière, pour moi l'argument, comme je vous dis, n'est pas recevable. »

Gérard POUJADE : « Oui mais il y a 3 options »

Jean Charles BALARDY : « Il n'est pas recevable, ce n'est pas votre conception »

Audrey FOULQUIER : « Oui, je ne vois pas l'intérêt d'abattre des chênes centenaires »

Jean-Charles BALARDY : « Il y a des mesures compensatoires. Toute action humaine a un impact, il faut des mesures compensatoires derrière. Sinon on ne touche rien, on ne fait plus rien ? C'est important de le dire, cela veut qu'on ne toucherait plus à rien ! »

Gérard POUJADE : « Il y a un élément qui est très important aussi, c'est qu'on souhaite faire en sorte de préserver les arbres pour qu'ils aillent sur les parcelles privées. Parce que vous avez dit qu'il y avait 2 options : on rase ou on préserve sans rien toucher. Il y a une 3^{ème} option, celle qu'on privilégie, c'est de faire en sorte d'intégrer les arbres dans les parcelles qui sont vendues. »

Audrey FOULQUIER : « Comme ça vous responsabilisez les autres ? »

Gérard POUJADE : « On responsabilise les autres... Je ne sais pas quels sont les motivations d'achats des uns et des autres, mais dans la vente soit il est en plein milieu du terrain et effectivement c'est un "emmerdement", soit il est en bord de terrain - et c'est plutôt comme ça qu'ils sont imaginés – et c'est une plus-value sur le terrain. Parfois, ceux qui ont acheté en toute connaissance de cause, parfois bien contents de les avoir, et bien à l'usage ils ont préféré démolir. C'est compliqué... Quand vous avez dans l'espace public des arbres, on a des demandes des riverains pour abattre les arbres, pas pour les préserver, pour les abattre ! L'arbre c'est un combat compliqué... Mais n'ayez pas de doute qu'on a la volonté et que l'on ne fait pas « compenser pour compenser ». D'ailleurs la part de la haie qui va être démolie, on va s'en servir pour faire du BRF pour planter d'autres choses ailleurs, pour faire des îlots de fraîcheur. Mais c'est un combat qui est compliqué.»

Aurélien MAZZONI : « Une question liée aux arbres aussi. Vous aviez dit dans votre programme que vous vouliez planter 3 000 arbres sur la commune. En 2020 vous avez commencé à planter le long de la route de Toulouse. On aimerait bien avoir un état des lieux de ses plantations, parce qu'entre les Pountils et Mikit, moi j'ai compté qu'il y avait quasiment un tiers des arbustes qui étaient morts. Je ne sais pas si c'est avec l'association Arbres et Paysages que vous avez fait... Comment on explique cette perte assez importante ? Qu'est-ce que vous allez faire pour éviter ça dans l'avenir ?

Gérard POUJADE : « D'une part, ceux qui sont d'Arbres et Paysages, ceux-là sont replantés... »

Alexis BRU : « L'an dernier, il y en avait 50 sur 300, cette année, j'ai pas compté encore, j'attends la fin d'année »

Gérard POUJADE : « Donc c'est de l'ordre de 15% »

Aurélien MAZZONI : « Parce qu'ils garantissent 95% de réussite chez Arbres et Paysages. Au-delà, ils font un diagnostic avec la commune »

Alexis BRU : « Ca, ils l'ont fait et ils ont remboursé ce qui n'avait pas pris »

Audrey FOULQUIER : « On sait pourquoi ça n'a pas pris ? »

Alexis BRU : « Il y a eu des vols »

Gérard POUJADE : « Et puis il y a des machines d'entretien qui sont passées dessus. Cela fait partie des problèmes qu'on a avec l'entretien mais pas que sur la commune, avec les gens qui passent les épareuses »

Agnès BRU : « Après, c'est la loi de la nature, dans votre jardin, vous ne réussissez pas tout ce que vous plantez »

Aurélien MAZZONI : « Oui, mais si eux ils garantissent 95%, s'il là il y a un tiers, il y a forcément autre chose que le fait que l'arbre n'ait pas pris »

Gérard POUJADE : « Mais vous pensez qu'on a une intentionnalité mauvaise ? »

Aurélien MAZZONI : « Non, mais justement c'est pour savoir comment on évite cette perte... Sur Albi, c'est pareil, ils parlent de planter beaucoup d'arbres et il y en a eu beaucoup qui meurent parce qu'ils ne sont pas assez arrosés la première année. A Innoprod, vous savez très bien qu'il y a des arbres qui sont morts... »

Gérard POUJADE : « Alors ce que souhaite développer Arbres et Paysages et l'association française d'agroforesterie avec laquelle on travaille, c'est justement de faire des plants à racines nues pour ne pas avoir à les arroser, pour les faire entièrement sous BRF. On peut contester la méthodologie, mais les arbres tels qu'ils sont plantés sont livrés avec, de mémoire, 200 litres de BRF la 1^{ère} année et 70 litres la 2^{ème} année. Ce qui évite justement d'avoir à les arroser. »

Audrey FOULQUIER : « C'est sûr que si les petits arbres ils prennent un coup d'épareuse à chaque fois... »

Gérard POUJADE : « Ca, c'est clair ... »

Alexis BRU : « Il y a aussi les chevreuils »

Audrey FOULQUIER : « Il n'y a pas de protection autour des arbres ? »

Réponse : (Bande inaudible »

Aurélien MAZZONI : « Dernière question... On n'a pas de délégué à la culture, du coup ma question s'adresse à vous Monsieur le Maire »

Jennifer RENAUDIN « Merci ! »

Gérard POUJADE : « Si » (montrant Jennifer Renaudin)

Aurélien MAZZONI : « Ce n'est pas écrit sur le site internet je pense, j'ai cherché, ... excusez moi »

Jennifer RENAUDIN : « Il n'y a pas de soucis »

Aurélien MAZZONI : « Mais on a quand même la chance d'avoir un médiabus qui sillonne le territoire de la C2A. Aujourd'hui, il n'a pas été sollicité pour faire une halte sur la commune depuis plusieurs années »

Agnès BRU : « Si »

Aurélien MAZZONI : « En tous cas, quand j'ai demandé, on ne m'a pas dit qu'il y avait une sollicitation, mais tant mieux si c'est prévu... L'objet de la question, c'était qu'on y trouve des livres, des magazines, des films, des jeux de société, que l'abonnement annuel est quand même assez léger, 10 € par habitant, par famille. C'était pour proposer et améliorer l'accès à la culture pour tous. »

Agnès BRU : « Au mandat précédent, j'étais moi-même déléguée à la culture à l'agglo, et j'ai travaillé tout le mandat pour essayer de faire venir le médiabus au Séquestre. Je n'ai pas réussi. L'argument qu'on m'a donné c'est parce qu'ils privilégiaient certains villages, comme Terzac par exemple, plus éloignés tandis que nous, on a un passage de bus plus régulier qui nous permet de nous rendre à la médiathèque. Donc on n'était pas prioritaire pour le passage du médiabus, c'était l'argument qu'on m'avait donné. »

Gérard POUJADE : « On peut redemander »

Jennifer RENAUDIN : « C'était là-dessus qu'on avait rebondi en multipliant les boîtes à livres »

Agnès BRU : « Mais ça n'empêche pas qu'on peut redemander. Pour le transport à la demande, c'est pareil, j'avais demandé qu'il passe au Séquestre, ça n'a pas été possible de tout le mandat précédent. Et ça le devient à partir du mois de septembre parce que le service s'organise. Pour le médiabus, ça sera peut-être pareil... »

Aurélien MAZZONI : « Ils m'ont dit qu'il y avait des créneaux disponibles »

Audrey FOULQUIER « Moi j'ai souvenir qu'il venait à la crèche »

Agnès BRU : « Oui, à un moment donné il venait à la crèche. Je crois que ça s'est arrêté après. Tu es au courant Sophie ? »

Sophie ESCORISA-GRIMAUD : « Je suis pas courant »

Aurélien MAZZONI : « Du coup, par rapport au médiabus, ils ne font plus le lien avec les écoles parce que dans certaines haltes, ils avaient des problèmes parce que les instituteurs, laissaient parfois les enfants en mode garderie, donc c'était ceux du médiabus qui faisaient l'encadrement de la classe...C'était un peu compliqué donc ils ne font plus rien avec les classes. Si les classes viennent dans le médiabus, ce n'est pas avec la maitresse, c'est avec les parents à la sortie de l'école. »

Gérard POUJADE : « Je lève la séance et je vous souhaite une bonne fin de soirée »

La séance est levée à 21h20